

L'an DEUX MIL QUATORZE, le SAMEDI 30 AOUT, à 09 h 11, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 06).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. FURIA Anissa a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ MAILLOT Gérald/ ADAME Brigitte/ FRANÇOISE Gérard/ CLAIN Claudette/ HOAREAU Jean-François/ FONTAINE Gabrielle/ COUDERC Alain/ HOARAU Brigitte/ ESPÉRET Jean-Pierre/ ALI Laïnati/ ISIDORE Marylise/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ VOLIA Laetitia/ KICHENIN Virgile/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier/ ASSABY Maximilien/ MARCHAU Jean-Pierre/ CADJEE Ibrahim/ ARMAND Alain/ DUCHEMANN Yvette/ FIDJI Jean-Claude (arrivé à 09 h 50, au Rapport n° 14/5-10)/ NAILLET Philippe/ RAMASSAMY Nathalie/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric/ BELDA David/ MÉLADE Thierry/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FURIA Anissa/ ANILHA Fernande/ VICTORIA René-Paul/ LAGOURGUE Michel/ DINDAR Nassimah/ HOARAU Serge/ HUBERT Richenel/ MOREL Jean-Jacques/ VITRY Faouzia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

PESTEL René Louis		par BARDINOT Sonia
DELORME Éric		par LOWINSKY Jacques
HUMBLLOT Nicole		par CLAIN Claudette
JAVEL François		par MAILLOT Gérald
LOYHER Jeanne	toute la durée de la séance	par HOAREAU Jean-François
ORPHÉ Monique		par BÉLIM Audrey
BAREIGTS Éricka		par ADAME Brigitte
ARLONDON Corine		par MÉLADE Thierry
FOURNEL Dominique		par VICTORIA René-Paul
HO-SHING Cynthia		par VITRY Faouzia
FIDJI Jean-Claude	jusqu'à son arrivée, à 09 h 50, au Rapport n° 14/5-10	par FRANÇOISE Gérard

Les membres présents, au nombre de 43 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

(retrait)

Le Rapport n° 14/5-15 (nouveau bail à construction sur la Zone d'Activités de Chemin Finette) a été retiré de l'Ordre du Jour de Séance.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- KICHENIN Virgile		au titre de la SIDR	Rapport n° 14/5-11
- MAILLOT Gérald	(Conseil Général)		
- DINDAR Nassimah	(Conseil Général)		
- KICHENIN Virgile		au titre du CAUE de la Réunion	Rapport n° 14/5-21
- LOWINSKY Jacques		Lokal de la Source	Rapport n° 14/5-37
- DUCHEMANN Yvette		Collectif Mouffe/ Bois-de-Nèfles	
- ANNETTE Gilbert		MLN	
- LOWINSKY Jacques			
- ALI Laïnati			
- VOLIA Laetitia			
- BÉLIM Audrey			
- ANNETTE Gilbert		CCAS de Saint-Denis	
- CLAIN Claudette			
- HOAREAU Jean-François			
- FONTAINE Gabrielle			
	(confer à la page suivante)		

SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion
MLN Mission Locale Nord

CAUE... Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Réunion
CCAS... Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis

.../...

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

(confer à la page précédente)

- ISIDORE Marylise CCAS de Saint-Denis Rapport n° 14/5-37
 - ANDAMAYE Marie-Annick
 - ASSABY Maximilien
 - HUBERT Richenel
 - VITRY Faouzia
-
- COUDERC Alain OMS

CCAS... Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis OMS Office Municipal des Sports

DÉPLACEMENT D'ÉLU en Salle des Délibérations pendant les travaux

<i>Élu</i>	<i>Horaire</i>	<i>Remarque</i>
FIDJI Jean-Claude	ARRIVÉE à 09 h 50	au Rapport n° 14/5-10

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis le
et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 43 sur 55.

- 2 SEP. 2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/09/2014


Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140830-14500-1-DE
Date de réception préfecture : 02/09/2014